



Programme Opérationnel Plurirégional Massif central 2007 - 2013

RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION 2013

N° CCI: 2007-FR 16 2 PO 025













Sommaire

1.	IDENTIFICATION	3
2.	VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPERATIONN	EL 4
2.1.	REALISATION ET ANALYSE DES PROGRES ACCOMPLIS	4
2.2.	INFORMATIONS SUR LA CONFORMITE AVEC LE DROIT COMMUNAUTAIRE	24
2.3.	PROBLEMES IMPORTANTS RENCONTRES ET MESURES POUR Y FAIRE FACE	25
2.4.	CHANGEMENT DU CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL	25
2.5.		
2.6.		
2.7.	MODALITES DE SUIVI : SUIVI ET EVALUATION	25
2.8.		
3.	MISE EN ŒUVRE PAR PRIORITES (AXES)	26
3.1.	PRIORITE 1 – AXE 1- ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS	26
3.2.	PRIORITE 2 - AXE 2- CREATION DE RICHESSES	30
3.3.	PRIORITE 3 - AXE 3-ATTRACTIVITE ET ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE	35
3.4.	PRIORITE 4 - AXE 4 –ASSISTANCE TECHNIQUE	40
4.	PROGRAMME FSE : CONFORMITE ET CONCENTRATION	41
5.	PROGRAMME FEDER / FONDS DE COHESION : GRANDS PROJETS	41
5bis	s.PROJETS ENVIRONNEMENTAUX REPRESENTANT UN INVESTISSEMEI TOTAL EGAL OU SUPERIEUR 25 MILLIONS D'EUROS OU INFERIEUR A MILLIONS D'EUROS	50
6.	ASSISTANCE TECHNIQUE	41
7	INFORMATION ET DURI ICITE	42

1. <u>IDENTIFICATION</u>

PROGRAMME OPERATIONNEL

Objectif concerné: Compétitivité régionale et emploi

Zone éligible concernée : Massif central

Période de programmation : 2007-2013

Référence du programme : 2007 FR 16-2-PO-025

Intitulé du programme : Programme Opérationnel Plurirégional

RAPPORT D'EXECUTION

Année faisant l'objet du rapport : 2013

Date d'approbation du rapport annuel : 11 juillet 2014

2. <u>VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL</u>

2.1. REALISATION ET ANALYSE DES PROGRES ACCOMPLIS

2.1.1. Information sur l'avancement physique du programme opérationnel

Les indicateurs présentés dans ce document se basent sur l'ensemble des dossiers programmés dans le cadre du Programme Opérationnel Plurirégional. Des indicateurs financiers spécifiques apportent un complément en s'intéressant à l'utilisation du FEDER dans le POP.

Il convient de préciser que les indicateurs doivent évidemment être complétés par une analyse plus approfondie pour refléter la réalité. De plus, pour certains indicateurs, la collecte des données n'a pu être effectuée correctement.

Tableau 1: Indicateurs par axe

	AXI	E 1 : ACCUEI	L DE	NOUV	ELLE	ES POPU	U LATIC	NS *				
Code	Intitulé		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	Indicateurs de réalisation	n										
	37 1 1 1	Réalisations				11	13	28	45			
REA 1	Nombre de territoires dont les projets ont été financés (Cumul)	Objectif				16	20	24	28			28
TELET I		Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	NT 1 1	Réalisations				38	29	46	ND			
REA 1.1.1	Nombre de repreneurs potentiels sensibilisés	Objectif				80	80	90	90			90
11211 11111	(par an)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Nombre d'initiatives	Réalisations				19	29	34	45			
REA 1.2.1	soutenues en matière	Objectif				16	20	24	28			28
14231 14241	d'organisation de services (cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Indicateurs de résultat	8										
	Nombre de personnes	Réalisations				40	28	27	ND			
RES 1.1.1	sensibilisées à la reprise	Objectif				70	70	80	80	İ		80
KES 1.1.1	d'entreprise par des cessions (par an)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Nombre d'entreprises	Réalisations				9 010	9 757	10 457	10 521			
RES 1.2.1	de services à l'échelle	Objectif				26 000	27 000	28 000				28 000
KE3 1.2.1	du Massif central (par an)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Indicateurs d'impact										ı	
	Nombre d'entreprises reprises (par an)	Réalisations				65	45	43	ND			
IMP 1.1.1		Objectif				40	40	40	40			40
11411 1.1.1		Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Rapport population	Réalisations				1,30%	1,35%	1,35%	1,36%			
IMP 1.2.1	employée dans les services aux particuliers	Objectif				1%						1,2%
2002	sur la population totale (par an)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Pourcentage d'établissements	Réalisations				3,36%	3,18%	3,21%	3,14%			
IMP 1.2.2	"services aux entreprises" par rapport	Objectif				4%	4%	4%	4%			4%
	à l'ensemble des établissements (par an)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
		Réalisations				2	8	11	12			
UE2	Nombre d'emplois Hommes créés	Objectif				200	275	350	425			425
	Hommes crees (cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Nombra d'amalais	Réalisations				20	26	32	39			
UE3	Nombre d'emplois Femmes créés	Objectif				200	275	350	425			425
	(cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0

^{*} Pour RES 1.2.1, IMP 1.2.1 et IMP 1.2.2, les données 2010 sont relatives à l'année 2008, les données 2011 sont relatives à l'année 2009 et les données 2012 et 2013 sont relatives à l'année 2010.

			A	XE 2:	CREA	TION DE I	RICHESSES	*				
Code	Intitulé		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	Indicateurs de ré	alisation										
	Montants d'aides	Réalisations				174 300	2 796 000	2 796 000	2 796 000			
	accordées sur les	Objectif				1 500 000	1 500 000	1 500 000				4 500 000
REA	filières											
2.1.1	industrielles du Massif central	Situation de				0	0	0	0	0	0	1 500 000
	(cumul)	référence										
	(Cullul)	Réalisations				10	10	10	10	1		
REA	Nombre d'actions	Objectif				12	15	18	20			20
2.2.1	dans la filière bois	Situation de								_	_	
	(cumul)	référence				0	0	0	0	0	0	0
	NT 1 1	Réalisations				21	21	22	27			
REA	Nombre de réseaux soutenus	Objectif				16	20	24	30			30
2.4.1	(cumul)	Situation de				0	0	0	0	0	0	0
	` '	référence				0	U	U	U	U	U	U
	Indicateurs de r									<u> </u>		
	Nombre	Réalisations				1 261	1 262	1 262	1 614	1		4.05-
RES	d'entreprises	Objectif				1 000	1 250	1 500	1 800	1		1 800
2.1.1	impliquées dans des actions	Situation de				0	0	0	0	0	0	0
	collectives (cumul)	référence				U	U	"	U		U	0
	Nombre de	Réalisations				6	6	6	6	1		
RES	manifestations	Objectif				4	8	12	15	1		15
2.2.1	professionnelles	Situation de										
	(cumul)	référence				0	0	0	0	0	0	0
	Indicateurs d'i	mpact										
	Evolution de	Réalisations				109 585	96 582	95 212	97 972			
IMP	l'emploi des	Objectif				0	0	0	0	0	0	0
2.1.1	entreprises des	Situation de				_	ļ _	_	_		_	_
	filières concernées	référence				0	0	0	0	0	0	0
	(H/F) (par an)	Réalisations				2 672 827	3 055 296	3 301 202	3 316 001		 	
IMP	Nombre de m² de	Objectif				3 200 000	3 000 000	3 000 000	3 600 000	1		3 600 000
2.2.1	bois d'œuvre rond	Situation de								1		
	sortis (par an)	référence				0	0	0	0	0	0	0
		Réalisations				ND	ND	ND	ND			
IMP	Investissements	Objectif				0	0	0	0	0	0	0
2.3.2	productifs annuels	Situation de				0	0	0	0	0	0	0
		référence								U	U	U
	Nombre de	Réalisations				ND	ND	ND	ND			
	séjours d'au moins	Objectif				13,2	17,0			 		17
IMP	une nuit réalisés par la clientèle											
2.4.1	française dans le	Situation de				0	0	0	0	0	0	0
	Massif central (par	référence				U			U		U	
	an)											
	,	Réalisations				29	31	32	32			
UE2	Nombre d'emplois Hommes créés	Objectif				30	38	46	53			53
UEZ	(cumul)	Situation de				0	0	0	0	0	0	0
	(Cumui)	référence								U	U	U
	Nombre d'emplois	Réalisations				35	35	37	37	1		
UE3	Femmes créés	Objectif				30	38	46	53	1	<u> </u>	53
	(cumul)	Situation de				0	0	0	0	0	0	0
	. ,	référence Réalisations				14	19	23	23	1	 	
	Nombre de	Objectif				40	50	60	70	1	\vdash	70
UE4	projets R&D	Situation de										
	(cumul)	référence				0	0	0	0	0	0	0
UE34		Réalisations				26	26	30	36			
	Nombre de	Objectif				44	55	66	77			77
		,						1		1		
	projets Tourisme (cumul)	Situation de				0	0	0	0	0	0	0

 $^{^*}$ Pour IMP 2.1.1 et IMP 2.2.1, les données 2010 sont relatives à l'année 2008, les données 2011 sont relatives à l'année 2009 et les données 2012 sont relatives à l'année 2010

	AXE	3 : ATTRAC	TIVIT	EET	ACCES	SIBILITI	E DU TER	RITOIRE	2			
Code	Intitulé		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	Indicateurs de réalisation	1						<u>'</u>				
	Nombre d'études portant sur la mobilité des	Réalisations				4	4	5	7			
REA 3.1.1	personnes et du transport et de la distribution des	Objectif				1	0	0	2			2
	marchandises (cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	NT 1 1 1 1	Réalisations				48	57	60	63			
REA	Nombre de projets visant à développer les usages	Objectif				12	15	15	23			23
3.2.2	collectifs (cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Indicateurs de résultats											
		Réalisations				12	46	61	77			
RES 3.3.1	Nombre de projets dans le domaine de l'eau et de	Objectif				6	12	17	21	0	0	21
	le domaine de l'eau et de la biodiversité (cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Indicateurs d'impact											
	Coût moyen de 100Mbits (en € par mois)	Réalisations				ND	ND	ND	ND			
IMP		Objectif				5 000						5 000
3.2.2		Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Nombre de relevés floristiques (cumul)	Réalisations				465 440	485 404	502 641	518 555			
IMP		Objectif				0	0	0	0	0	0	0
3.3.1		Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
		Réalisations				2	9	10	12			
UE2	Nombre d'emplois Hommes créés	Objectif				4	7	10	13			13
OEZ	(cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
		Réalisations				3	8	8	8			
UE3	Nombre d'emplois femmes créés	Objectif				4	7	10	13			13
OES	(cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
		Réalisations				18	28	32	35			
UE11	Nombre de projets TIC	Objectif				15	30	40	50			50
OEII	(cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
		Réalisations				2	3	3	4			
UE23	Nombre de projets	Objectif				4	5	6	7			7
	énergie renouvelable (cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0

Tableau 2 : Efficacité de la prise en compte des priorités communautaires (données annuelles non cumulées)

	Indicateurs		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
		Réalisations				33	15	5	3			56
UE 2	Nombre d'emplois créées Hommes	Objectif				234	86	86	85	0	0	491
OL 2		Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
		Réalisations				58	11	8	7			84
UE 3	Nombre d'emplois créées	Objectif				234	86	86	85	0	0	491
	Femmes	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
		Réalisations				14	5	4	0			23
UE 4	Nombre de projets de R&D	Objectif				40	10	10	10	0	0	70
CLI		Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Nombre de projets TIC	Réalisations				18	10	4	3			35
UE 11		Objectif				15	15	10	10	0	0	50
0211		Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
		Réalisations				2	1	0	1			4
UE 23	Nombre de projets	Objectif				2	2	2	1	0	0	7
	énergie renouvelable	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
		Réalisations				26	0	4	6			36
UE 34	Nombre de projets tourisme	Objectif				44	11	11	11	0	0	77
SE 34		Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0

Les indicateurs-clés de l'Union européenne retenus pour le programme Massif central sont ceux présentés dans le tableau 2 ci-dessus. Ces indicateurs résultent de la volonté de l'Union européenne de contribuer aux objectifs en termes d'emploi, d'égalité femmes-hommes et de promotion de la recherche, de TIC, de l'environnement et de la production de connaissances.

En 2013, on observe une diminution de la valeur de 4 de ces indicateurs. En premier lieu, les 2 indicateurs portant sur le nombre d'emplois femmes et hommes créés par les projets financés : seuls 10 emplois sont créés sur les 170 initialement ciblés, ce qui représente moins d'1 % de l'objectif préalablement fixé. En second lieu, les résultats de 2 autres indicateurs prioritaires sont en chute : le nombre de projets de R&D (UE 4) est nul (contre 4 en 2012) et le nombre de projets TIC (UE 11) passe de 4 à 3.

En contrepartie, les énergies renouvelables (UE 23) et le tourisme (UE 34), en légère hausse, respectivement + 1 et + 2 par rapport à 2012, ne compensent pas cette baisse. Globalement, on assiste donc à une baisse du nombre de projets prioritaires pour l'UE. La diminution des emplois créés peut être en partie liée à la baisse du nombre de projets financés.

On peut tout de même signaler des résultats positifs et significatifs pour l'axe 1 qui voit la création de 7 emplois femmes et, pour l'axe 2, l'indicateur UE 34, relatif au tourisme, compte la programmation de 6 projets à lui seul. Cela représente la plus forte augmentation depuis 2010, tous indicateurs confondus.

De façon plus approfondie, par rapport à l'année 2010, tous les indicateurs enregistrent une diminution importante. Les effets se sont fait largement ressentir à partir de 2010 dans les territoires ruraux, les maîtres d'ouvrages ont préféré consolider leurs projets plutôt que de se

lancer dans de nouveaux qui pourraient être créateurs d'emplois. Ce ralentissement doit être pris en compte à l'échéance de 2015.

Par exemple, 435 emplois hommes (UE 2) doivent être créés d'ici 2 ans. Vu la tendance à la baisse depuis 2010, il est évident que l'objectif sera inaccessible, tout comme pour l'indicateur UE 3, relatif aux emplois femmes. Les objectifs fixés initialement ont inévitablement été perturbés par l'impact de la crise sur l'économie réelle. Aussi, le simple maintien des emplois sur le Massif central ne doit pas être méconsidéré pour autant. Il faut tout de même faire attention à ces résultats qui ne prennent pas en compte l'impact indirect des projets sur la création d'emplois. Il serait peut être judicieux de revoir les objectifs de ces indicateurs pour les programmations à venir.

Le même constat peut être fait pour les 5 autres indicateurs.

2.1.2. Information Financière

Au 31 décembre 2013, la Commission européenne a versé un montant total de 26 993 456,45€ réparti en :

- 3 042 859 € au titre des avances;
- 23 950 597,32 € au titre des paiements intermédiaires.

Tableau 3 : Tableau de financement

	Financement total du programme opérationnel (de l'Union et national)	Base de calcul de la contribution de l'Union (coût total éligible programmé)	Montant total des dépenses éligibles certifiées payées par les bénéficiaires	Participation publique correspondante	Taux d'exécution en % (payé / maquette)	Taux d'exécution en % (payé / programmé)
Axe prioritaire 1 Accueil de nouvelles populations FEDER	26 000 000,00 €	37 823 011,26 €	23 632 704,74 €	22 569 008,61 €	90,90%	59,67%
Axe prioritaire 2 Création de richesses FEDER	36 600 000,00 €	43 896 987,88 €	23 249 757,41 €	20 805 533,43 €	63,52%	47,39%
Axe prioritaire 3 attractivité et accessibilité du territoire FEDER	36 571 457,00 €	25 907 713,64 €	13 601 143,53 €	12 387 257,48 €	37,19%	47,81%
Axe prioritaire 4 Assistance technique FEDER	2 000 000,00 €	513 958,00 €	81 240,00 €	81 240,00 €	4,06%	15,80%
Total général	101 171 457,00 €	108 141 670,78 €	60 564 845,68 €	55 843 039,52 €		

Le Programme Opérationnel Plurirégional FEDER Massif central n'est pas concerné par les opérations d'ingénierie financière.

2.1.3. Information sur la ventilation de l'utilisation des fonds par catégorie

Les données présentées dans les tableaux 5 à 9 informent sur l'utilisation du FEDER depuis 2007, l'objectif étant d'identifier les principaux domaines de contribution du FEDER.

Une partie des montants engagés au titre du FEDER sont des dépenses qui, de par leur nature, contribuent au processus de Lisbonne : elles sont dites « earmarkées ». Le Programme Opérationnel Plurirégional doit répondre à un objectif initial de 65 % de FEDER earmarké.

Au terme de l'année 2013, 58,56 % du FEDER programmé depuis 2007 est earmarké, soit un financement cumulé de 23 810 971 euros. Cela représente une légère hausse par rapport à 2012, mais la cible n'est pas atteinte.

Tableau 4 : Présentation par thèmes prioritaires

	Thème prioritaire	Programmé UE	Répartition
01.01.01	Activités de RDT dans les centres de recherche : dont projets de recherche	508 000	1,25%
01.01.03	Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement postsecondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (parcs scientifiques et technologiques, technopôles, etc.)	1 246 346	3,07%
01.01.04	Aide à la RDT, notamment dans les PME (y compris accès aux services de RDT dans les centres de recherche)	1 940 398	4,77%
01.01.05	Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises	2 338 909	5,75%
01.01.06	Aide aux PME pour la promotion de produits et de schémas de production respectant l'environnement (introduction de systèmes de gestion environnementale efficace, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans les entreprises)	498 370	1,23%
01.01.08	Autres investissements dans les entreprises : zones d'activités, pépinières d'entreprises, bâtiments-relais et autres interventions	425 000	1,05%
01.01.09	Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME	810 654	1,99%
01.02.11	Technologies de l'information et communication (accès, sécurité, interopérabilité, prévention des risques, recherche, innovation, contenu numérique, etc.)	64 000	0,16%
01.02.13	Services et applications pour le citoyen (santé en ligne, administration en ligne, apprentissage en ligne, participation de tous à la société de l'information, etc.)	522 353	1,28%
01.02.15	Autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME	5 840 247	14,36%
01.03.16	Rail: Investissements principalement destinés au fret ferroviaire	500 000	1,23%
01.03.28	Systèmes de transport intelligents	526 713	1,30%
01.04.43	Efficacité énergétique, cogénération, maîtrise de l'énergie	90 719	0,22%
01.05.51	Promotion de la biodiversité et protection de la nature - Autres	1 409 832	3,47%
01.05.52	Promotion des transports publics urbains propres	165 000	0,41%
01.05.54	Autres actions visant la préservation de l'environnement et la prévention des risques : agendas 21, autres	3 732 205	9,18%
01.06.56	Protection et préservation du patrimoine naturel	747 410	1,84%
01.06.57	Autres aides à l'amélioration des services touristiques	6 689 203	16,45%
01.07.59	Développement d'infrastructures culturelles : auditoriums, salles de musiques, équipements de spectacle vivant, centres d'art, bibliothèques, équipements de culture scientifique, technique et industrielle, autres.	2 045 514	5,03%
01.07.60	Autres aides à l'amélioration des services culturels : numérisation, autres	1 011 451	2,49%
01.08.61	Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale : dont grandes opérations d'urbanisme, restructuration des quartiers prioritaires (logements, requalification d'espaces publics), autres opérations foncières,	253 824	0,62%

	Thème prioritaire	Programmé UE	Répartition
01.09.62	Développement de systèmes et de stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie dans les entreprises, formations et services visant à renforcer l'adaptabilité au changement des salariés, encouragement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation.	177 980	0,44%
01.09.63	Conception et diffusion de modes d'organisation du travail innovateurs et plus productifs	1 002 893	2,47%
01.09.64	Développement de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprise, et développement de systèmes d'anticipation des changements économiques et des exigences futures en matière d'emploi et de compétences : autres.	1 330 597	3,27%
01.10.66	Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail	2 450 143	6,03%
01.10.68	Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises	3 708 202	9,12%
01.10.69	Mesures visant à accroître la participation durable des femmes à l'emploi et leur progression professionnelle afin de réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail et de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée, notamment par un accès plus aisé aux services de la petite enfance et aux soins pour les personnes dépendantes.	114 448	0,28%
01.12.74	Développement du potentiel humain dans les domaines de la recherche et de l'innovation, notamment par des études de troisième cycle et la formation de chercheurs, et par des activités en réseau entre les universités, les centres de recherche et les entreprises.	50 000	0,12%
01.15.81	Mécanismes permettant d'améliorer la conception, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes aux niveaux national, régional et local, renforcement des capacités de mise en œuvre des politiques et programmes : - Dont Ingénierie territoriale (massifs, volet territorial,) et études stratégiques	53 036	0,13%
01.17.85	Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle	22 000	0,05%
01.17.86	Évaluation et études, information et communication	384 639	0,95%
	Total	40 660 085	100,00%
	Dont earmarkés	23 810 971	58,56%
	Non earmarkés	16 849 114	41,44%

Tableau 5 : Répartition par type de financement

	Forme de financement	Programmé UE	Répartition
02.01	Aide non remboursable	40 660 085	100,00%
	Total	40 660 085	100,00%

Tableau 6 : Présentation par type de territoire

	Territoire	Programmé UE	Répartition
03.00	Sans objet	348 365	0,86%
03.01	Agglomération urbaine	1 753 143	4,31%
03.02	Zone de montagne	22 494 859	55,32%
03.05	Zones rurales (autres que zones de montagne, îles ou zones à faible et à très faible densité de population)	16 063 719	39,51%
	Total	40 660 085	100,00%

Tableau 7 : Présentation par activité économique

	Activité économique	Programmé UE	Répartition
04.01	Agriculture, chasse, sylviculture	3 768 550	9,27%
04.03	Industries alimentaires	216 378	0,53%
04.06	Industries manufacturières non spécifiées	972 157	2,39%
04.10	Postes et télécommunications	2 709 107	6,66%
04.11	Transports	1 411 196	3,47%
04.12	Construction	86 550	0,21%
04.13	Commerce	166 128	0,41%
04.16	Immobilier, location et services aux entreprises	660 661	1,62%
04.17	Administration publique	1 157 982	2,85%
04.18	Education	441 413	1,09%
04.19	Activités pour la santé humaine	1 198 627	2,95%
04.20	Action sociale, services collectifs, sociaux et personnels	3 254 996	8,01%
04.21	Activités liées à l'environnement	5 153 316	12,67%
04.22	Autres services non spécifiés	19 463 024	47,87%
	Total	40 660 085	100,00%

Tableau 8 : Répartition par code de localisation

Code	Libellé	Montant FEDER	Répartition
FR	France	40 660 085	100,00%

Tableau 9 : Présentation multi-thématiques

Codes thèmes prioritaires	Code forme de financement	Code territoire	Code activité économique	Code localisation	Montant FEDER	Montant FEDER earmarké
01	01	02	22	FR	508 000	508 000
03	01	02	01	FR	658 298	658 298
03	01	02	03	FR	34 000	34 000
03	01	02	11	FR	95 770	95 770
03	01	02	21	FR	100 000	100 000
03	01	05	22	FR	358 279	358 279
04	01	01	06	FR	106 325	106 325
04	01	02	01	FR	721 622	721 622
04	01	02	03	FR	136 808	136 808
04	01	02	16	FR	67 643	67 643
04	01	05	22	FR	908 000	908 000
05	01	01	21	FR	29 500	29 500
05	01	02	01	FR	158 605	158 605
05	01	02	06	FR	630 044	630 044
05	01	02	16	FR	161 805	161 805
05	01	02	20	FR	172 206	172 206
05	01	02	22	FR	368 679	368 679
05	01	05	01	FR	205 794	205 794
05	01	05	22	FR	612 277	612 277
06	01	02	01	FR	308 370	308 370
06	01	05	01	FR	190 000	190 000
08	01	02	01	FR	425 000	425 000
09	01	02	01	FR	508 412	508 412
09	01	02	03	FR	21 750	21 750
09	01	02	06	FR	68 725	68 725
09	01	05	01	FR	130 750	130 750
09	01	05	22	FR	81 017	81 017
11	01	02	10	FR	64 000	64 000
13	01	02	19	FR	31 035	31 035
13	01	05	19	FR	439 496	439 496
13	01	05	20	FR	51 823	51 823
15	01	02	01	FR	57 861	57 861
15	01	02	10	FR	1 702 196	1 702 196
15	01	02	17	FR	60 000	60 000
15	01	02	22	FR	2 832 396	2 832 396
15	01	05	10	FR	379 325	379 325
15	01	05	18	FR	441 413	441 413
15	01	05	20	FR	75 000	75 000
15	01	05	22	FR	292 056	292 056
16	01	05	11	FR	500 000	
28	01	02	11	FR	200 000	200 000

Codes thèmes prioritaires	Code forme de financement	Code territoire	Code activité économique	Code localisation	Montant FEDER	Montant FEDER earmarké
28	01	05	11	FR	326 714	326 714
43	01	05	22	FR	90 719	90 719
51	01	01	21	FR	22 480	
51	01	02	21	FR	653 701	
51	01	05	21	FR	733 651	
52	01	00	11	FR	165 000	165 000
54	01	01	21	FR	65 903	
54	01	02	01	FR	96 000	
54	01	02	06	FR	167 063	
54	01	02	10	FR	149 849	
54	01	02	11	FR	96 588	
54	01	02	20	FR	77 898	
54	01	02	21	FR	2 212 880	
54	01	05	12	FR	86 550	
54	01	05	21	FR	649 687	
54	01	05	22	FR	129 787	
56	01	02	21	FR	685 522	
56	01	02	22	FR	34 990	
56	01	05	22	FR	26 898	
57	01	01	22	FR	192 863	
57	01	02	20	FR	105 264	
57	01	02	22	FR	3 178 894	
57	01	05	20	FR	50 675	
57	01	05	22	FR	3 161 509	
59	01	01	22	FR	1 000 000	
59	01	02	20	FR	30 378	
59	01	02	22	FR	699 823	
59	01	05	13	FR	149 803	
59	01	05	22	FR	165 510	
60	01	02	22	FR	14 282	
60	01	05	22	FR	997 169	
61	01	02	22	FR	253 824	
62	01	02	17	FR	51 799	51 799
62	01	05	17	FR	52 181	52 181
62	01	05	22	FR	74 000	74 000
63	01	02	10	FR	48 908	48 908
63	01	02	22	FR	25 000	25 000
63	01	05	19	FR	494 504	494 504
63	01	05	20	FR	434 481	434 481
64	01	00	22	FR	183 365	183 365
64	01	02	01	FR	83 422	83 422
64	01	02	22	FR	1 039 990	1 039 990
64	01	05	03	FR	23 820	23 820
66	01	01	17	FR	75 509	75 509

Codes thèmes prioritaires	Code forme de financement	Code territoire	Code activité économique	Code localisation	Montant FEDER	Montant FEDER earmarké
66	01	01	22	FR	60 397	60 397
66	01	02	10	FR	250 845	250 845
66	01	02	19	FR	84 243	84 243
66	01	02	20	FR	331 934	331 934
66	01	02	22	FR	270 951	270 951
66	01	05	16	FR	107 266	107 266
66	01	05	17	FR	119 979	119 979
66	01	05	19	FR	149 350	149 350
66	01	05	20	FR	681 294	681 294
66	01	05	22	FR	318 376	318 376
68	01	02	16	FR	323 947	323 947
68	01	02	20	FR	606 984	606 984
68	01	02	22	FR	202 537	202 537
68	01	05	01	FR	224 418	224 418
68	01	05	10	FR	113 984	113 984
68	01	05	13	FR	16 325	16 325
68	01	05	17	FR	365 969	365 969
68	01	05	20	FR	522 618	522 618
68	01	05	22	FR	1 331 419	1 331 419
69	01	02	20	FR	114 443	114 443
74	01	02	22	FR	50 000	50 000
81	01	02	11	FR	27 125	
81	01	02	17	FR	25 911	
85	01	02	17	FR	22 000	
86	01	02	17	FR	384 639	
				Totaux	40 660 085	23 810 971

2.1.4. Participation allouée par groupes cibles

Le programme FEDER n'est pas concerné.

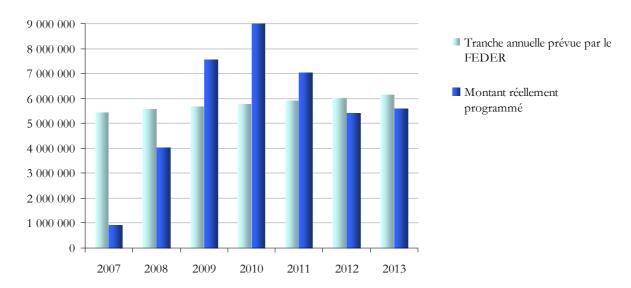
2.1.5. Participation remboursée ou réutilisée

Le programme FEDER n'est pas concerné.

2.1.6. Analyse qualitative des indicateurs

Indicateurs financiers et de gestion

Figure 1: Programmation annuelle FEDER



Le graphique ci-dessus est construit à partir de l'indicateur FIN 1, permettant de comparer les montants programmés annuels avec l'objectif défini dans le POP.

En 2013, le montant réellement programmé est inférieur de la tranche annuelle FEDER prévue d'environ 600 000 euros, soit environ 10 % de cette même tranche. Ce résultat peut se comprendre dans la mesure où l'enveloppe FEDER est entièrement programmée en 2013, fin de programmation 2007-2013.

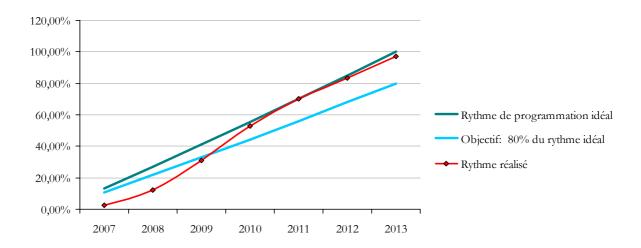
En 2013, la programmation est plus proche des objectifs ciblés que les années précédentes. Sur la durée du programme, trois phases se dessinent.

Alors qu'en 2007 et 2008 (première phase), les programmations annuelles sont loin de satisfaire le montant prévu, entre 2009 et 2011, la volonté est de rattraper le retard (deuxième phase : les montants programmés dépassent les montants prévus) : c'est à la mi-parcours que le programme a atteint sa vitesse de croisière.

Depuis 2012, et c'est la dernière phase de la programmation FEDER, les montants assez stables sur les deux années, sont plus proches des valeurs cibles. Le montant réellement programmé en 2013 s'élève à 91 % de la tranche annuelle FEDER prévue, ce qui représente 5 566 671 euros pour un montant prévisionnel de 6 145 858 euros.

Ce résultat montre dans quelle mesure la programmation 2013 est en adéquation avec les objectifs de consommation fixés pour le POP par rapport aux autres années. On peut mettre en exergue le temps d'adaptation nécessaire aux acteurs du POP 2007-2013 pour mettre en place une programmation régulière et suffisante des crédits FEDER.

Figure 2: Taux de programmation FEDER



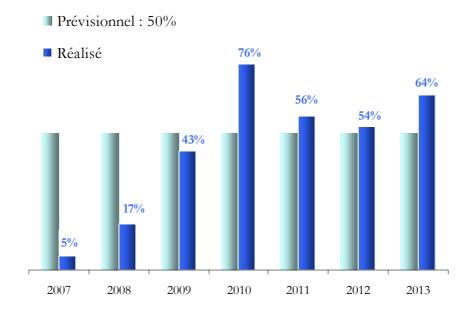
La figure 2 renseigne sur le rythme de croissance de la programmation réalisée par rapport au rythme de croissance idéal et aux objectifs fixés qui représentent 80 % du rythme idéal.

L'objectif est atteint à la fin de l'année 2009, 2 ans environ après la validation du POP. Par la suite, le taux de programmation FEDER suit presque parfaitement le rythme de programmation idéal et dépasse largement les objectifs fixés.

Ces résultats sont très convaincants et vont dans le sens de la figure 1 qui montre que, depuis 2011, la programmation réalisée est de plus en plus proche de la programmation prévue. Cette tendance sera à prendre en considération pour la prochaine période de programmation : il faut attendre environ deux ans pour dépasser les objectifs fixés puis encore un an pour avoir un rythme idéal.

On note tout de même un léger ralentissement de ce rythme depuis 2012 qui se poursuit en 2013 étant donné l'épuisement des crédits disponibles en fin de programme.

Figure 3 : Pourcentage des dossiers aidés au regard des dossiers déposés



Ce graphique permet de comprendre de quelle façon les fonds FEDER sont utilisés.

Alors que, jusqu'en 2009, les objectifs ne sont pas réalisés et la programmation des fonds FEDER n'a pas encore atteint son niveau optimal, on assiste à une montée en puissance de la programmation à partir de 2010. Depuis, la réalisation dépasse le prévisionnel en termes de quantité de dossiers programmés, et ce malgré une légère baisse du montant programmé.

A partir de 2009, on retrouve trois stratégies.

La première stratégie est engagée dès 2009. La programmation financière annuelle réalisée dépasse le prévisionnel alors que le nombre de dossiers programmés ne dépasse pas 50 % des dossiers examinés en comité de programmation. Ce sont des projets coûteux et en petite quantité qui sont financés.

La seconde stratégie s'étend sur les années 2010 et 2011 : les critères d'éligibilité étant mieux maîtrisés par les différents acteurs, un quart seulement des dossiers examinés est rejeté. De manière conjointe les montants programmés se situent au-dessus du prévisionnel, dans la mesure où le taux FEDER appliqué est le plus souvent au-dessus du taux moyen pour la plupart des dossiers hors champ des aides d'Etat.

La dernière stratégie, à partir de 2012, est exactement l'inverse de la première. La programmation financière réalisée représente 90 % de la programmation prévue alors que le nombre de dossiers programmés dépasse le prévisionnel. Ce sont ici des projets de petite taille et en grande quantité qui sont financés. Cette configuration se poursuit en 2013 puisque 64 % des dossiers examinés en comité de programmation sont validés alors que 91 % seulement des montants FEDER prévus sont exploités.

Trois explications peuvent être avancées.

Etant donnée la crise économique et les fortes contraintes budgétaires, les maîtres d'ouvrage sont réticents à se lancer dans de grands projets.

La ventilation des crédits FEDER sur des projets moins ambitieux a eu pour effet induit de stabiliser certaines structures motrices des territoires du Massif central, toujours dans ce contexte économique incertain.

Cette dispersion relative des crédits s'explique aussi par le financement de projets multipartenaires, composés chacun de plusieurs dossiers aux coûts généralement assez faibles.

Par ailleurs, la maquette financière FEDER étant pratiquement consommée fin 2013 des dossiers jugés prioritaires ont été retenus, en accord avec le partenariat financier, en fonction des thématiques et des crédits disponibles par axe.

Pour le programme à venir, le financement de projets de taille financière plus importante doit être privilégié. Il apparaît donc nécessaire de travailler plus en amont et de manière plus approfondie la stratégie de financement par filière soutenue dans le PO pour donner aux projets un caractère plus structurant et plus innovant indispensable au développement des territoires du Massif central.

Emploi et égalité des chances femmes-hommes

• Emploi

Malgré la grande diversité de projets financés en 2013, seuls 10 emplois sont créés, ce qui est loin de l'objectif des 170 fixé dans le programme et en baisse par rapport à 2012. Les emplois créés sont répartis dans les différents axes comme suit :

Tableau 10 : Emplois directs additionnels créés bruts en 2013

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Total
Hommes	1	0	2	3
Femmes	7	0	0	7
Total	8	0	2	10

80 % des emplois créés le sont sur l'axe 1. Les 20 % restants proviennent de l'axe 3. Aucun emploi n'est créé sur l'axe 2. Le nombre total d'emplois créés a diminué par rapport à 2012, année durant laquelle 13 emplois ont été créés.

Par rapport à l'axe 2, ce constat doit être nuancé dans la mesure où le programme a contribué également au maintien d'emplois dans le secteur du tourisme notamment, marqué par une activité très saisonnière.

• R&D et Tourisme

La recherche et développement est une thématique prioritaire de la programmation FEDER 2007-2013. En effet, elle est source d'innovations de produits ou de procédés. Dans les deux cas, elle contribue à la croissance économique par le biais d'une amélioration de la productivité prix et hors-prix. C'est dans cette optique que le Massif central a intérêt à investir dans ce secteur d'activités.

Cependant, aucun projet relatif à la RDT n'est financé en 2013 du fait que d'autres programmes et fonds ont parfois davantage vocation à financer des projets de recherche. Les chercheurs ne se tournent donc pas prioritairement vers le POP Massif central, d'autant plus que les crédits proposés sur le Massif central ne permettent pas toujours de répondre aux attentes des bénéficiaires en termes de montants de subvention nécessaires au lancement des projets de R&D.

Le tourisme a, dans le Massif central, une place toute particulière puisque ce périmètre a une capacité touristique importante, notamment grâce à son patrimoine naturel. Le tourisme est en outre un levier pour renforcer l'attractivité et le développement économique des territoires. En 2013, les projets « Tourisme » représentent 60 % des dossiers programmés sur les 4 thématiques prioritaires, UE 4 à UE 34 (RDT, tourisme, énergies renouvelables, TIC).

• TIC

Les technologies de l'information et de la communication ont pour vocation de désenclaver le Massif central et de favoriser la capitalisation des connaissances. La population du Massif central étant dispersée et certaines zones étant difficiles à couvrir, les projets TIC sont une priorité dans la stratégie de développement de ce territoire.

Trois projets sont financés, ce qui représente 30 % des 10 projets sur les 4 thématiques principales. De plus, les projets TIC sont quantitativement les plus proches de l'objectif. Fin 2013, ce sont 70 % des objectifs qui sont réalisés.

A noter que les projets programmés en 2013 sont axés sur les usages des TIC.

• Énergies renouvelables

La priorité donnée aux énergies renouvelables dans le POP Massif central s'inscrit dans un contexte international de prise en compte de l'environnement par les acteurs publics et socio-économiques. L'indicateur UE 23 permet d'avoir une vue partielle de l'intérêt du Massif central sur les questions environnementales.

Un seul projet est programmé en 2013, ce qui permet d'atteindre le nombre de 4 projets financés depuis 2007, sur les 7 ciblés en fin de programmation. L'objectif est rempli à 60 %. C'est la deuxième performance au sein des priorités européennes, derrière les projets « tourisme » sur l'axe 2.

• Egalité des chances femmes-hommes

Pour faciliter la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes, tout porteur de projet est informé de cette obligation dans le dossier de demande de subvention téléchargeable sur le site internet dédié au POP Massif central (www.massif-central.eu).

Trois enjeux sont mis en évidence : le premier vise à traiter conjointement la mixité, l'égalité et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Sur ce point précis, il est nécessaire de rappeler que les priorités communautaires et gouvernementales de réduction des écarts de salaire entre les femmes et les hommes passent notamment par l'amélioration de la place des femmes à des postes d'encadrement en mettant en place des mesures correctives.

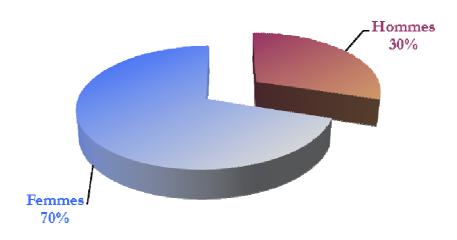
Ces obligations sont clairement reprises dans les lois sur l'égalité professionnelle de 2001, la loi sur l'égalité salariale de 2006 et la loi sur les retraites de novembre 2010.

Toutes les entreprises de plus de 50 salariés sont concernées et doivent rédiger le rapport normalisé de situation comparée entre les femmes et les hommes pour bâtir un plan d'action.

Les deux autres enjeux « développer des actions volontaristes pour la reprise et la création d'entreprises par les femmes » et « innover dans les modes de gardes d'enfants ou de personnes dépendantes » sont de réels leviers pour gommer les inégalités entre les femmes et les hommes, mais aussi rendre les territoires attractifs.

La répartition par sexe des emplois créés en 2013 est la suivante :

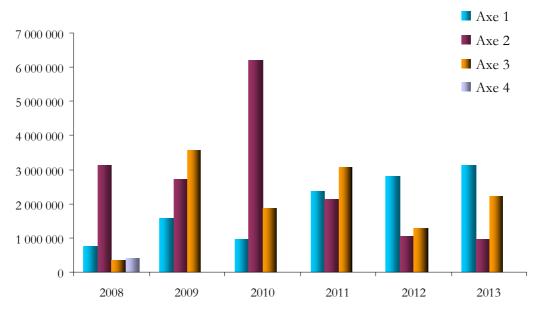
Figure 4: Répartition Femmes / Hommes des emplois directs additionnels bruts (ETP) en prévisionnel



Malgré le faible nombre d'emplois créés, on observe l'effort de parité puisque 70 % des emplois créés sont des emplois occupés par des femmes. On retrouve alors la tendance de 2010 et une forte amélioration par rapport à 2011 et 2012. En effet, l'année dernière, seulement 62 % des emplois étaient des emplois femmes.

Analyse de l'utilisation des fonds FEDER en 2013

Figure 5: Financement FEDER par axe



En 2013, l'accent est mis sur les axes 1 et 3 : 3 132 507 euros sont affectés à l'axe 1 et 2 238 133 euros à l'axe 3. Ces deux axes enregistrent une augmentation respective de 9,78 % et 42,82 %.

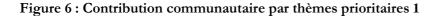
Globalement, depuis 2008, la tendance de l'axe 3 est très irrégulière. Cette progression sinusoïdale trahit un caractère très aléatoire et une difficulté en termes de continuité. Cette volatilité de financement devra être prise en compte dans les prochaines programmations.

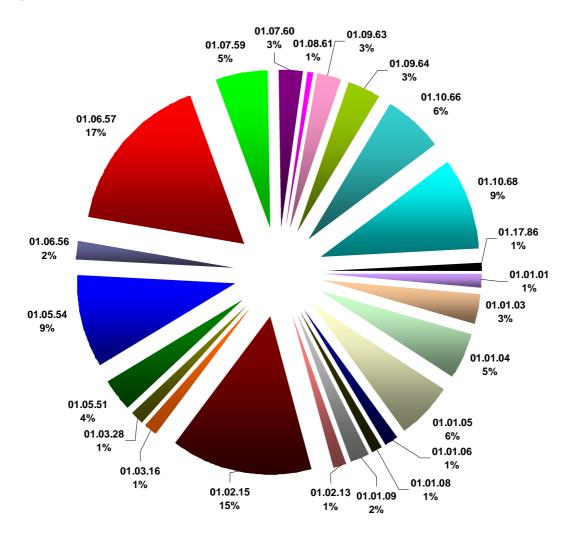
L'axe 1 est une priorité pour le développement du Massif central qui souffrait depuis plusieurs années d'un déficit de sa population. Depuis 2010, elle est en constante progression. On peut y voir le résultat du travail des acteurs du Massif central pour attirer de nouvelles populations.

Cette augmentation régulière se termine en 2013 par des résultats très significatifs et les plus élevés depuis le début de la programmation en 2008.

Néanmoins, des efforts sont encore à fournir pour attirer une population plus jeune et plus active. Des projets sont financés en ce sens, les premiers résultats sont engageants au regard des appels à projets accueil lancés en ce sens.

Pour finir, l'axe 2 qui a été surprogrammé entre 2008 et 2010 dispose par conséquent de moins de moyens que les deux précédents axes en 2013. Avant 2011, l'axe 2 est le plus financé grâce aux crédits FEDER, avec en 2010 un pic considérable. Depuis lors, moins de projets sont financés : c'est le dernier axe en termes de capacité de financement ces dernières années. Les objectifs de l'axe 2 sont très précis et participent activement au développement du Massif central, c'est pour cette raison qu'il est une priorité dans les premiers temps de la programmation.





01.01.01	Activités de RDT dans les centres de recherche: dont projets de recherche
	Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces
01.01.03	dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement postsecondaire
01.01.03	de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et
	technologiques (parcs scientifiques et technologiques, technopôles, etc.)
01.01.04	Aide à la RDT, notamment dans les PME (y compris accès aux services de RDT dans les centres
01.01.04	de recherche)
01.01.05	Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises
	Aide aux PME pour la promotion de produits et de schémas de production respectant
01.01.06	l'environnement (introduction de systèmes de gestion environnementale efficace, adoption et
01.01.00	utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans
	les entreprises)
01.01.08	Autres investissements dans les entreprises : zones d'activités, pépinières d'entreprises, bâtiments-
01.01.00	relais et autres interventions
01.01.09	Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME
01.02.13	Services et applications pour le citoyen (santé en ligne, administration en ligne, apprentissage en
01.02.13	ligne, participation de tous à la société de l'information, etc.)
01.02.15	Autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME
01.03.16	Rail: Investissements principalement destinés au fret ferroviaire
01.03.28	Systèmes de transport intelligents

_

¹ Les autres thèmes prioritaires de l'année 2013 sont précisés dans le tableau 4. Ceux qui n'apparaissent pas dans ce graphique sont ceux qui contribuent à moins de 1 %.

01.05.51	Promotion de la biodiversité et protection de la nature - Autres
01.05.54	Autres actions visant la préservation de l'environnement et la prévention des risques : agendas 21, autres
01.06.56	Protection et préservation du patrimoine naturel
01.06.57	Autres aides à l'amélioration des services touristiques
01.07.59	Développement d'infrastructures culturelles : auditoriums, salles de musiques, équipements de spectacle vivant, centres d'art, bibliothèques, équipements de culture scientifique, technique et industrielle, autres.
01.07.60	Autres aides à l'amélioration des services culturels : numérisation, autres
01.08.61	Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale : dont grandes opérations d'urbanisme, restructuration des quartiers prioritaires (logements, requalification d'espaces publics), autres opérations foncières,
01.09.63	Conception et diffusion de modes d'organisation du travail innovateurs et plus productifs
01.09.64	Développement de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprise, et développement de systèmes d'anticipation des changements économiques et des exigences futures en matière d'emploi et de compétences : autres.
01.10.66	Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail
01.10.68	Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises
01.17.86	Évaluation et études, information et communication

Le thème prioritaire principal est celui s'intitulant « autres aides à l'amélioration des services touristiques ». Comme vu précédemment, le tourisme est la principale source de financement en 2013.

Ensuite, c'est l'accès des PME aux TIC et à leur utilisation qui recouvre le plus de financement.

Les troisièmes postes de dépense sont pour la préservation de l'environnement et des risques et le soutien au travail indépendant et à la création de richesse.

Les trois premiers postes représentent les axes 2 et 3. Cela rentre en contradiction avec la figure 5 qui indique que financièrement, l'accent est mis sur les axes 1 et 3.

Au sein de l'axe 2, d'importants projets tourisme sont financés par rapport aux autres mesures. Ce phénomène entraîne une part plus faible de montants programmés sur l'axe 2. Seuls les projets tourisme profitent de financement.

Sur l'axe 1 en revanche, les crédits sont répartis dans plusieurs thématiques. C'est pour cela qu'il est l'un des plus importants en 2013 : les thèmes prioritaires relatifs à cet axe pèsent moins dans la contribution financière FEDER mais sont plus nombreux. Ils regroupent notamment les services d'appui aux entreprises et aux groupes d'entreprises, le développement d'infrastructures culturelles et la mise en place de mesures sur le marché du travail pour les plus importants (thèmes supérieurs ou égaux à 5 %).

Les plus petits postes sont principalement des aides aux entreprises et aux habitants.

2.2. INFORMATIONS SUR LA CONFORMITE AVEC LE DROIT COMMUNAUTAIRE

Les aides sont attribuées dans le respect de la législation communautaire, notamment du régime des aides aux entreprises. Des plans de reprises sur les projets « actions collectives » et générateurs de recettes ont été mis en place au niveau national et appliqués sur le Massif central en 2013. Ces derniers visent à rétablir la bonne application de la réglementation communautaire lorsque des manquements ont été constatés. En dehors de ces cas précis, aucun problème important n'a été rencontré dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

2.3. PROBLEMES IMPORTANTS RENCONTRES ET MESURES POUR Y FAIRE FACE

Aucun problème d'ordre général n'a été rencontré.

2.4. CHANGEMENT DU CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL

Aucun changement constaté.

2.5. MODIFICATIONS IMPORTANTES AU SENS DE L'ARTICLE 57 DU REGLEMENT (CE) N° 1083/2006

Le programme FEDER n'est pas concerné.

2.6. COMPLEMENTARITE AVEC D'AUTRES INSTRUMENTS

Le POP Massif central n'est concerné que par un seul fond européen, le FEDER.

Afin d'assurer la démarcation entre les interventions FEDER et celles relevant d'autres dispositifs, l'autorité de gestion présente aux services instructeurs du FEADER et du FSE, les dossiers déposés sur lesquels pourrait se poser un souci d'articulation avec d'autres fonds ou programmes. Cette procédure permet de s'assurer du bon adressage du dossier, mais aussi de la non-redondance avec une opération similaire ou proche dont l'autorité de gestion n'aurait pas eu connaissance. Une dizaine de dossiers ont ainsi fait l'objet d'une telle consultation, aucun ne se révélant, finalement, devoir relever d'un autre fond.

Pour ce qui est de la coordination entre les interventions des FEDER, FSE et FEADER, des complémentarités sont notamment à l'œuvre dans les axes 1 et 2.

Par exemple, dans l'axe 1, les politiques d'installation, reprise d'entreprises sont complémentaires d'actions de développement de potentiel humain, portées par le FSE dans les programmes régionaux.

De même sur l'axe 2, les actions de RDT sur l'« appui aux filières spécifiques du Massif central » sont complémentaires d'aides aux entreprises agro-alimentaires délivrés dans le FEADER.

Ces complémentarités révèlent la pertinence de la gouvernance territoriale du programme Massif central.

2.7. MODALITES DE SUIVI : SUIVI ET EVALUATION

Rappel de l'organisation en place pour la mise en œuvre du plan d'évaluation 2007-2013 :

Le comité de pilotage est composé des correspondants Massif central des 6 préfectures de région et des 6 conseils régionaux, du Commissariat à l'aménagement du Massif central (CGET, anciennement Datar) et du GIP Massif central. Le CESER Auvergne, représentant les 6 CESER du Massif central, est également membre du comité d'évaluation.

En 2013, des personnes supplémentaires ont été sollicitées pour suivre les travaux d'évaluation :

- Des membres du Comité de Massif
- Des personnes en charge de l'évaluation dans les préfectures et conseils régionaux ou structures en lien avec le sujet traité.

2.7.1. Les travaux réalisés en 2013 : évaluations thématiques et stratégiques

Dans le cadre de la préparation du programme Massif central 2014-2020, deux évaluations sont réalisées avec l'appui de cabinets spécialisés :

- Une évaluation ex ante (EEA)
- Une évaluation stratégique environnementale (ESE)

Ces évaluations sont des obligations règlementaires. Elles sont effectuées au moment de la conception d'un nouveau programme.

L'objectif de l'EEA est de produire des recommandations, tout au long du processus de construction du programme, afin que celui-ci prenne en compte les orientations stratégiques européennes, nationales et régionales.

L'objet de l'ESE est de veiller à l'intégration des considérations environnementales dans le programme, en vue de promouvoir un développement durable.

Les évaluations EEA et ESE sont destinées à accompagner et enrichir l'élaboration du programme.

Les préconisations de ces évaluations ont été prises en compte dans la rédaction du programme Massif central 2014-2020.

2.8. RESERVE NATIONALE DE PERFORMANCE

Le programme FEDER n'est pas concerné.

3. MISE EN ŒUVRE PAR PRIORITES (AXES)

3.1. PRIORITE 1 – AXE 1- ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS

3.1.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

3.1.1.1. Information sur l'avancement physique et financier de la priorité

Tableau 11 : Indicateurs de réalisations, de résultats et d'impacts $-Axe\ 1$

	AX	E 1 : ACCUE	IL DE	NOU	VELL	ES POP	ULATI	ONS				
Code	Intitulé		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	Indicateurs de réalisation	n										
	NT 1 1 1 1 1 1 1	Réalisations				11	13	28	45			
REA 1	Nombre de territoires dont les projets ont été	Objectif				16	20	24	28			28
	financés (Cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Ni ashar da asaasaa	Réalisations				38	29	46	ND			
REA 1.1.1	Nombre de repreneurs potentiels sensibilisés	Objectif				80	80	90	90			90
	(par an)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Nombre d'initiatives	Réalisations				19	29	34	45			
REA 1.2.1	soutenues en matière	Objectif				16	20	24	28			28
	d'organisation de services (cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Indicateurs de résultats	8										
	Nombre de personnes	Réalisations				40	28	27	ND			
RES 1.1.1	sensibilisées à la reprise	Objectif				70	70	80	80			80
	d'entreprise par des cessions (par an)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Nombre d'entreprises	Réalisations				9 010	9 757	10 457	10 521			
RES 1.2.1	de services à l'échelle	Objectif				26 000	27 000	28 000				28 000
	du Massif central (par an)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Indicateurs d'impact											
		Réalisations				65	45	43	ND			
IMP 1.1.1	Nombre d'entreprises	Objectif				40	40	40	40			40
	reprises (par an)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Rapport population employée dans les	Réalisations				1,30%	1,35%	1,35%	1,36%			
IMP 1.2.1	services aux particuliers	Objectif				1%						1,2%
	sur la population totale (par an)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Pourcentage d'établissements	Réalisations				3,36%	3,18%	3,21%	3,14%			
IMP 1.2.2	"services aux entreprises" par rapport	Objectif				4%	4%	4%	4%			4%
	à l'ensemble des établissements (par an)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	NT 1 11 11 11 1	Réalisations				2	8	11	12			
UE2	Nombre d'emplois Hommes créés	Objectif				200	275	350	425			425
	(cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
		Réalisations				20	26	32	39			
UE3	Nombre d'emplois Femmes créés	Objectif				200	275	350	425			425
213	(cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0

État d'avancement financier de l'axe

Maquette	Programmé	Payé
26 000 000	27 910 267,10	22 569 008,81
	107,35 %	86,80 %

3.1.1.2. <u>Analyse qualitative</u>

• Analyse des indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact

Les indicateurs de réalisation s'attachent à observer si les territoires et les porteurs de projets contribuent de manière significative en 2013 à développer l'accueil de nouvelles populations et l'offre de services.

Pour ce faire, trois indicateurs sont spécifiés.

Tout d'abord, le REA 1 permet de connaître le nombre de territoires impactés par les projets de l'axe 1. Le but est de rendre le territoire le plus homogène possible en ne laissant, autant que faire se peut, aucun espace de côté. En 2013, 17 territoires supplémentaires sont concernés et permettent de dépasser l'objectif de 28 : cela permet d'atteindre le nombre cible de 45 territoires.

Ensuite, REA 1.1.1 renseigne sur le nombre de repreneurs potentiels sensibilisés par an. Puisque l'axe 1 s'intitule « accueil de nouvelles populations », sensibiliser les repreneurs potentiels permet d'afficher la volonté du territoire de massif d'attirer cette population jeune et active en leur indiquant les mutations structurelles. Le Massif central comptant surtout de petites et moyennes entreprises, elles ont une capacité de communication limitée, d'où l'intérêt de ce type d'actions. Cette forme de services aux entreprises peut faire du Massif central une aire d'expérimentation et contribue ainsi à l'augmentation de sa plus-value.

Malheureusement, pour l'année 2013, il n'est pas possible de disposer de la valeur de cet indicateur. Cependant, fin 2012, 46 projets sur les 90 ciblés sont réalisés. Des efforts sont encore à faire dans ce domaine car c'est un outil très intéressant et porteur d'initiatives.

Enfin, le dernier indicateur de réalisation est le REA 1.2.1 (nombre d'initiatives soutenues en matière d'organisation de services). L'organisation du secteur tertiaire est un enjeu crucial dans le développement de l'accès aux services et de l'innovation. Les gains de productivité qui en découlent permettent d'amenuiser les pertes financières et améliorent le partage de l'information. Il s'ensuit une internalisation des services proposés par la population ciblée. 11 projets sur cette problématique sont mis en œuvre, c'est plus que les 3 années précédentes et, depuis 2011, les objectifs sont largement dépassés.

Les indicateurs de résultats s'intéressent aux progrès réalisés à moyen terme dans l'accueil, la création d'entreprises ou le développement de services.

Nous ne disposons pas de la valeur de l'indicateur RES 1.1.1 qui aurait permis de connaître le nombre de personnes effectivement sensibilisées à la reprise d'entreprise par des cessions. En 2012, il restait plus de 50 projets à mettre en œuvre.

En revanche, les actions soutenant l'organisation d'entreprises engendrent l'augmentation des services proposés au sein du Massif central depuis 2010 (RES 2.2.1). En 2013, le Massif central compte 10 521 entreprises de services, une augmentation de 64 établissements par rapport à 2012.

Pour finir, les indicateurs d'impact permettent de voir dans quelle mesure les projets peuvent permettre les retombées souhaitées.

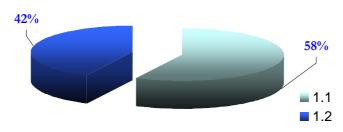
IMP 1.1.1 est indisponible en 2013. En revanche, on sait que 1,36 % de la population totale est employé dans les services (IMP 1.2.1) : ce pourcentage est constant depuis 2010, voire en très légère augmentation. C'est un très bon impact économique pour le Massif central et l'objectif est atteint.

Ce n'est cependant pas le cas de la part des établissements de services dans l'ensemble des établissements (IMP 1.2.2) : on note une diminution et une part relativement faible par rapport aux autres années. Seuls 3,14 % des établissements sont des entreprises de services face aux 4 % ciblés.

Tout cela a permis de créer des emplois, bien que l'on soit loin des objectifs. Globalement l'axe 1 est l'axe qui génère le plus d'emplois. De surcroît, les emplois femmes sont supérieurs aux emplois hommes.

• Analyse de la programmation sur l'axe 1

Figure 7: Répartition FEDER sur l'axe 1



La répartition du montant FEDER entre les mesures 1 et 2 de l'axe 1 est relativement équilibrée. Un léger avantage est donné à la mesure 1.1 « soutenir la structuration et la promotion de l'offre d'accueil » face à la mesure 1.2 « soutenir le maintien et le développement des services aux entreprises ».

Analyse par mesure

• Mesure 1.1 : soutenir la structuration et la promotion de l'offre d'accueil

La mesure 1.1, « soutenir la structuration et la promotion de l'offre d'accueil », a pour finalité le développement démographique dans le Massif central. Les politiques d'accueil sont organisées autour de :

- La construction d'offres complètes (emplois, logements, services, formations et loisirs)
- La promotion des offres auprès des publics cibles
- L'implication des acteurs du territoire (associations, habitants, élus...)
- L'accompagnement des candidats à l'installation

La mesure prévoit également la veille et l'évaluation à l'échelle du Massif central.

In fine, les projets ont pour but de contribuer à :

- Améliorer les conditions d'attractivité des territoires sans lesquelles il ne pourra y avoir d'accueil d'entreprises

- Promouvoir l'offre en termes de reprise et de création d'entreprises
- Favoriser la reprise d'entreprises en facilitant le parcours complexe du repreneur
- Favoriser la création d'entreprises

Pour illustrer les initiatives dans cette mesure, la Communauté de Communes de l'Autunois est un bon exemple.

Le projet vise à mettre en réseau plusieurs acteurs pour structurer l'offre d'accueil. Il mobilise à la fois les entreprises, les chambres consulaires et les agents de développement économiques locaux.

Le réseau propose de mettre à disposition des nouveaux arrivants un panel d'aides et d'accompagnement : l'objectif est de présenter les conditions locales d'un cadre de vie aux intéressés par la diffusion et la promotion d'informations sur la culture, l'emploi ou le logement.

Par exemple, la communauté de communes peut être amenée à financer des visites sur le territoire pour le faire découvrir et en vanter ses atouts.

Deux propositions de promotion de cette politique sont mises en place : un salon à Paris et un salon aux Pays-Bas durant lesquels la communauté de commune tient un stand et informe de ses attraits.

Enfin, un bilan technique et financier est effectué. Un suivi de la part des chargés de missions est prévu.

Pour toutes informations supplémentaires, la communauté de commune autunoise tient à jour un site : http://www.grandautunoismorvan.fr/action-sociale.

• Mesure 1.2 : soutenir le maintien et le développement des services aux habitants et aux entreprises

Force est de constater que le Massif central connaît des aléas démographiques. Une des solutions proposée est, avec la mise en place d'une offre d'accueil, le développement des services aux habitants et aux entreprises. Les services doivent être :

- Facilement disponibles
- Facilement accessibles
- Répondre aux besoins des PME
- Répondre aux besoins des entreprises demandant une forte qualification.

L'aide totale accordée dans cette mesure s'élève à 4 013 497, 24 euros dont 50 % de FEDER, soit, 2 024 493,24 euros.

Flexibilité

Le programme FEDER n'est pas concerné.

3.1.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Néant.

3.2.PRIORITE 2 - AXE 2- CREATION DE RICHESSES

3.2.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

3.2.1.1. <u>Information sur l'avancement physique et financier de la mesure</u>

Tableau 12 : Indicateurs de réalisation, de résultats et d'impacts -Axe 2-

			A	XE 2:	CREA	TION DE I	RICHESSE	S				
Code	Intitulé		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	Indicateurs de ré											
	Montants d'aides	Réalisations				174 300	2 796 000	2 796 000	2 796 000			-
	accordées sur les	Objectif				1 500 000	1 500 000	1 500 000				4 500 000
REA	filières											
2.1.1	industrielles du	Situation de				0	0	0	0	0	0	1 500 000
	Massif central	référence				Ĭ ,	Ü	Ŭ	v		V	1 000 000
	(cumul)	7.7				10			10			
DE 4	Nombre d'actions	Réalisations				10	10	10	10			20
REA	dans la filière bois	Objectif				12	15	18	20			20
2.2.1	(cumul)	Situation de				0	0	0	0	0	0	0
	, ,	référence				21	21	22	27			
REA	Nombre de	Réalisations				21 16	21 20	22 24	27 30			20
2.4.1	réseaux soutenus	Objectif Situation de				10	20	24	30			30
2.4.1	(cumul)	référence				0	0	0	0	0	0	0
	Indicateurs de r									L		
	Nombre	Réalisations				1 261	1 262	1 262	1 614			
	d'entreprises	Objectif				1 000	1 252	1 500	1 800	 		1 800
RES	impliquées dans	,				1 000	1 430	1 300	1 000			1 000
2.1.1	des actions	Situation de				0	0	0	0	0	0	0
	collectives (cumul)	référence					V	Ü	Ü			V
	Nombre de	Réalisations				6	6	6	6			
RES	manifestations	Objectif				4	8	12	15			15
2.2.1	professionnelles	Situation de										
	(cumul)	référence				0	0	0	0	0	0	0
	Indicateurs d'i	mpact										
	Evolution de	Réalisations				109 585	96 582	95 212	97 972			
IMP	l'emploi des	Objectif				0	0	0	0	0	0	0
2.1.1	entreprises des	Situation de										
2.1.1	filières concernées	référence				0	0	0	0	0	0	0
	(H/F) (par an)											
	Nombre de m² de	Réalisations				2 672 827	3 055 296	3 301 202	3 316 001	ļ		2 (00 000
IMP	bois d'œuvre rond	Objectif				3 200 000	3 000 000	3 000 000	3 600 000	<u> </u>		3 600 000
2.2.1	sortis (par an)	Situation de				0	0	0	0	0	0	0
	· ,	référence				NID	NID	NID	NID			
IMP	Investissements	Réalisations				ND 0	ND 0	ND 0	ND 0	0	0	0
2.3.2		Objectif Situation de				U	U	U	U	0	U	U
2.3.2	productifs annuels	référence				0	0	0	0	0	0	0
	Nombre de	Réalisations				ND	ND	ND	ND	-		
	séjours d'au moins	01: :6				13,2	45.0	ND	MD	 		17
	une nuit réalisés	Objectif				13,4	1/,0			-		1 /
IMP	par la clientèle											
2.4.1	française dans le	Situation de				0	0	0	0	0	0	0
	Massif central (par	référence					Ĭ	V	V	~		
	an)											
	Nombra d'a1-'	Réalisations				29	31	32	32			
UE2	Nombre d'emplois Hommes créés	Objectif				30	38	46	53			53
ULL	(cumul)	Situation de				0	0	0	0	0	0	0
	(Culliul)	référence								U	U	0
	Nombre d'emplois	Réalisations				35	35	37	37			
UE3	Femmes créés	Objectif				30	38	46	53			53
	(cumul)	Situation de				0	0	0	0	0	0	0
	(5011101)	référence									, ,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Nombre de	Réalisations				14	19	23	23			
UE4	projets R&D	Objectif				40	50	60	70			70
	(cumul)	Situation de				0	0	0	0	0	0	0
	(référence										
	Nombre de	Réalisations				26	26	30	36			
UE34	projets Tourisme	Objectif				44	55	66	77	<u> </u>		77
	(cumul)	Situation de				0	0	0	0	0	0	0
<u> </u>	` '	référence										

Etat d'avancement financier de l'axe 2

Maquette	Programmé	Payé
36 600 000	27 971 288,19	20 805 533,43
	76,42 %	56,84 %

3.2.1.2. <u>Analyse qualitative</u>

• Analyse des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact

Pour l'axe 2, trois indicateurs de réalisation permettent de savoir si les projets et leurs porteurs contribuent à la création des richesses du Massif central.

Le premier indicateur est le montant des aides accordées sur les filières industrielles du Massif central (REA 2.1.1). Le secteur secondaire est un moteur de l'économie locale et du commerce. Ainsi, il est créateur de richesse et les aides contribuent au soutient de sa croissance. L'objectif annuel depuis 2010 est de 1 500 000 euros, nombre largement dépassé chaque année pour se stabiliser en 2011 à 2 796 000 euros d'aides. C'est le montant que l'on retrouve en 2013, puisqu'aucun projet n'est programmé sur la mesure 2.1.

Le deuxième indicateur est le nombre d'actions dans la filière bois (REA 2.2.1). Le Massif central a la capacité économique et naturelle de développer la filière bois en valorisant ses produits sur le marché national et international. Une mesure est entièrement dédiée au bois, la mesure 2.2, ce qui prouve l'importance accordée à ce secteur. Malheureusement, les objectifs annuels (en cumulé) ne sont pas atteints depuis 2010. Au total, 10 actions sont réalisées sur les 20 ciblées.

Enfin, le dernier indicateur de réalisation est le nombre de réseaux soutenus (REA 2.4.1). La mise en réseau des acteurs de la filière tourisme est une problématique extrêmement importante étant donné son potentiel d'impact sur le développement du Massif central. Grâce aux 5 projets financés en 2013, 27 réseaux sur les 30 ciblés sont financés.

Le premier indicateur de résultat est RES 2.1.1, il concerne le nombre d'entreprises impliquées dans des actions collectives. La mutualisation de moyens permet à ces entreprises d'avoir un plus grand accès à l'information via le partage des connaissances et des compétences. De plus, elle permet de développer l'interrégionalité que le Massif central utilise pour disposer des moyens de se développer économiquement. Les avantages sociaux et économiques qu'engendrent les actions collectives sont pris en compte dans cet indicateur. 1 800 entreprises devraient être impliquées en 2013, 1 614 le sont en réalité. L'augmentation de ce nombre est considérable en 2013 : on note une hausse de 22 %, la plus forte depuis 2010. Cela permet d'obtenir en 2013 un résultat tout à fait honorable avec 90 % de l'objectif réalisé.

Le dernier indicateur de résultat est RES 2.2.1 sur les manifestations professionnelles : elles sont au nombre de 6 en 2013, soit moins de la moitié des données prévisionnelles (15 manifestations).

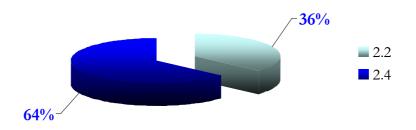
Le premier indicateur (IMP 2.1.1) précise l'évolution de l'emploi des entreprises des filières d'excellence, les principales filières étant notamment la mécanique, la céramique technique, la plasturgie et les matériaux composites, le bois, l'agroalimentaire. En 2010, 109 585 emplois existent, toutes filières confondues. Depuis, ce nombre n'a fait que diminuer pour passer à 95 212 en 2012. En 2013, on note une reprise de plus de 2 000 emplois. Cette reprise traduit des prémices de relance économique et de confiance en l'avenir des entrepreneurs impliqués.

L'IMP 2.2.1 est le nombre de m² de bois d'œuvre rond sortis par an. C'est un exemple de développement d'une filière emblématique du Massif central : la filière bois. En effet, si l'offre augmente, ce qui est le cas en 2013, on peut penser que la demande augmente et c'est un signal de l'amélioration de la compétitivité prix et/ou hors-prix. Cet indicateur est en constante augmentation depuis 2010.

Enfin, les indicateurs de l'Union Européenne sont analysés ci-avant et les données pour les IMP 2.3.2 et IMP 2.4.1 sont indisponibles.

• Analyse de la programmation de l'axe 2

Figure 8: Répartition FEDER sur l'axe 2



La répartition FEDER sur l'axe 2 montre une priorité en faveur de la mesure 2.4. Il reste, comme précisé plus haut, des efforts à fournir en termes d'harmonisation des financements et de cadrage des objectifs prioritaires.

Aucun projet FEDER n'a été financé sur les mesures 2.1 et 2.3 en 2013.

Analyse par mesure

• Mesure 2.1 : structurer à l'échelle plurirégionale les filières d'excellence

Aucune programmation de projets en 2013 n'est à relater sur cette mesure du fait de la consommation totale des crédits FEDER.

O Mesure 2.2 : organiser une filière bois en capacité de fournir des produits répondant aux besoins de l'aval

L'objectif de la mesure 2.2 est la valorisation du secteur bois dans une démarche concrète de développement durable et dans un contexte de forte concurrence, particulièrement pour le bois Douglas. Cela passe par l'approvisionnement de la filière de première et deuxième transformation et la valorisation des sous-produits. Voici en quelques points les différentes actions menées :

- La modernisation des entreprises
- L'innovation
- Le partenariat
- L'organisation de la filière
- La mobilisation de la ressource
- Le développement du bois construction
- Le développement du bois énergie

A ce titre, un projet a été présenté en 2013 par France Douglas.

France Douglas est une association réunissant les scieurs de bois Douglas. Leur projet est de publier un référentiel sur la qualité du bois Douglas. Ce référentiel doit servir à renforcer la connaissance sur la qualité de ce produit, et ouvrir la production de Douglas à la seconde transformation.

Le fascicule décrit les avantages et la qualité de ce bois. Les prescripteurs visés sont principalement des architectes, des bureaux d'études mais aussi quelques constructeurs de maison en bois. En ciblant une demande, l'association tente de gagner des parts de marché en jouant sur la compétitivité hors-prix et la communication face à d'autres pays européens producteurs de bois en masse et de moins bonne qualité.

L'association a un site internet sur lequel on peut trouver ce document : http://www.france-douglas.com/nos-publications/referentiel-douglas.



• Mesure 2.3 : développer une dynamique plurirégionale contribuant à maintenir la place de l'agroalimentaire dans l'économie du Massif central

Aucune programmation de projets en 2013 n'est à relater sur cette mesure du fait de la consommation totale des crédits FEDER.

o Mesure 2.4 : valoriser le potentiel touristique du Massif central

Le Massif central dispose d'un potentiel touristique grâce à son patrimoine culturel et naturel, à ses activités de pleine nature et de bien-être. La stratégie touristique repose sur 5 objectifs :

- Contribuer à la construction d'une offre emblématique « Massif central » organisée autour de 3 axes : les pôles de nature, les activités liées à l'eau et l'itinérance,
- Faciliter l'émergence et la valorisation d'une offre typée, attractive et interrégionale pour favoriser la visibilité et la lisibilité des offres,
- Professionnaliser les acteurs du tourisme afin de qualifier les stratégies mises en place dans les territoires et de mieux répondre aux attentes des touristes,
- Accompagner le tourisme social et associatif tourné vers l'aide aux personnes,
- Valoriser les dynamiques touristiques au profit des stratégies d'accueil pour optimiser les démarches d'accueil de nouvelles populations.

A titre d'exemple, la communauté de commune de Millau, en partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses, propose de développer le tourisme de nature en s'inscrivant dans la stratégie touristique validée par le comité de Massif le 23 juin 2011.

La proposition d'une offre touristique innovante et qualifiée se fait par le biais de l'innovation organisationnelle de mise en réseau des professionnels des sports et loisirs, les élus et

les habitants de la communauté de commune.

Il est important de comprendre que la volonté des porteurs de projets est de s'inscrire dans une stratégie touristique durable en respectant, notamment, les objectifs du Grenelle de l'Environnement. Pour connaître leurs démarches le site de la communauté de commune a une rubrique tourisme : http://www.cc-millaugrandscausses.fr/.

Flexibilité

Le programme FEDER n'est pas concerné.

3.2.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face Néant

3.3. PRIORITE 3 - AXE 3-ATTRACTIVITE ET ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

- 3.3.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis
 - 3.3.1.1. Information sur l'avancement physique et financier de la priorité

Tableau 13 : Indicateurs de réalisation, de résultats et d'impacts -Axe3

	AXE	3 : ATTRAC	TIVIT	EET	ACCES	SIBILIT	E DU TER	RITOIRE	E			
Code	Intitulé		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	Indicateurs de réalisation	n										
	Nombre d'études portant	Réalisations				4	4	5	7			
REA 3.1.1	sur la mobilité des personnes et du transport et de la distribution des	Objectif				1	0	0	2			2
	marchandises (cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	37 1 1 1	Réalisations				48	57	60	63			
REA	Nombre de projets visant à développer les usages	Objectif				12	15	15	23			23
3.2.2	collectifs (cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Indicateurs de résultats											
		Réalisations				12	46	61	77			
RES	Nombre de projets dans le domaine de l'eau et de	Objectif				6	12	17	21	0	0	21
3.3.1	la biodiversité (cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
	Indicateurs d'impact							<u>I</u>	<u>l</u>			
		Réalisations				ND	ND	ND	ND			
IMP	Coût moyen de 100Mbits	Objectif				5 000						5 000
3.2.2	(en € par mois)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
		Réalisations				465 440	485 404	502 641	518 555			
IMP	Nombre de relevés	Objectif				0	0	0	0	0	0	0
3.3.1	floristiques (cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
		Réalisations				2	9	10	12			
UE2	Nombre d'emplois Hommes créés	Objectif				4	7	10	13			13
UEZ	(cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
		Réalisations				3	8	8	8			
UE3	Nombre d'emplois femmes créés	Objectif				4	7	10	13			13
UE3	(cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
		Réalisations				18	28	32	35			
UE11	Nombre de projets TIC	Objectif				15	30	40	50			50
UEII	(cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0
		Réalisations				2	3	3	4			
UE23	Nombre de projets énergie renouvelable	Objectif				4	5	6	7			7
UE23	(cumul)	Situation de référence				0	0	0	0	0	0	0

Etat d'avancement financier de l'axe 3

Maquette	Programmé	Payé
36 571 457	19 322 817, 50	12 387 257,48
	52, 84 %	33,87 %

3.3.1.2. <u>Analyse qualitative</u>

• Analyse des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact

Les indicateurs de réalisation pour l'axe 3 portent sur le nombre d'études en lien avec la mobilité des personnes du transport et de la distribution des marchandises (REA 3.1.1), et sur le nombre de projets visant à développer les usages collectifs (REA 3.2.2). Ces deux indicateurs augmentent en 2013, comme depuis 2010. Pour le premier, on passe de 4 à 7 études et pour le second, de 48 à 63 projets. De plus, ils dépassent largement les objectifs, ce qui reflète la performance des porteurs de projets sur cet axe.

Dans le domaine de la biodiversité, les projets ont pour but de préserver l'environnement tout en défendant le patrimoine du Massif central. La capitalisation de l'information est un moyen d'atteindre cet objectif. Le Massif central possède un poids environnemental important non seulement national mais aussi européen compte tenu de ses milieux naturels exceptionnels et variés. Le résultat de ces projets est en constante hausse depuis 2010 et dépassent les objectifs en 2011 pour atteindre 77 projets en 2013 : la cible est dépassée de 300 %.

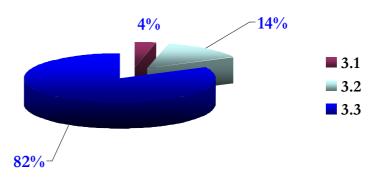
Pour connaître l'impact de ces initiatives, 6 indicateurs sont analysés ici. Les 4 indicateurs européens le sont un peu plus haut dans ce document. Restent IMP 3.2.2 et IMP 3.3.1.

Aucune donnée n'est disponible pour le premier qui aurait cependant permis de savoir si internet est accessible au plus grand nombre.

Le second est un exemple concret d'impact de l'axe 3, à savoir le nombre de relevés floristiques par le Conservatoire botanique national du Massif central. Les relevés ne cessent d'augmenter ce qui prouve l'intérêt marqué du Massif central pour les questions de biodiversité. Les études et analyses à l'issue de ces relevés permettent de tirer certaines conclusions sur l'état actuel de la biodiversité dans l'espace Massif central.

• Analyse de la programmation FEDER sur l'axe 3

Figure 9: Répartition FEDER sur l'axe 3



La mesure 3.3 a obtenu le financement FEDER le plus important en 2013 : c'était déjà le cas en 2012. Comme évoqué précédemment, de plus en plus de projets dans le domaine de la biodiversité et des énergies renouvelables sont financés. La mesure 3.3 rend éligible ces projets valorisant les richesses environnementales du Massif central par les connaissances et la valorisation des ressources environnementales, l'intensification de la production des énergies renouvelables et le renforcement des actions de réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment.

Le déséquilibre constaté entre les différentes mesures de l'axe 3 s'explique, d'une part, par le peu de projets présentés sur la mesure 3.1 et, d'autre part, du fait de la nature même de la filière transport : le POP n'a pas vocation à financer des infrastructures très coûteuses, mais seulement des études socio-économiques.

De même, sur la mesure 3.2, les premières années du programme ont vu le financement d'infrastructures, d'où des financements importants. Depuis 2010 cependant, les projets sont davantage tournés vers les usages des TIC, moins consommateurs de crédits.

• Analyse par mesure

• Mesure 3.1 : favoriser la mise en cohérence des politiques de déplacements dans le Massif central

Pour assurer la connexion entre les villes et permettre aux individus de circuler, la mesure 3.1 est financée en 2013 par le FEDER à hauteur de 350 633,50 euros. L'enjeu est de pouvoir offrir l'accessibilité aux services à une gamme de services marchands et non marchands à partir des axes structurants.

La politique d'attractivité doit :

- Etre aux services des richesses et des aménités des territoires,
- Permettre de développer l'offre territoriale en quantité, en qualité et en adéquation avec les besoins des différents segments de la demande,
- Recourir à l'ensemble des moyens disponibles et notamment aux accès numériques les plus performants pour assurer une communication et une information les plus efficientes possibles.

En 2013, le FEDER a permis de financer 2 projets : le premier, porté par le Conseil régional de Languedoc-Roussillon, expérimente d'une desserte interrégionale routière sur un axe nord-sud du Massif central, desservant les régions Auvergne, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Le second traite d'une étude socio-économique en vue de la création d'une ligne routière interrégionale est-ouest entre les régions Auvergne et Limousin. C'est le Conseil régional du Limousin qui assure la maîtrise d'ouvrage.

• Mesure 3.2 : développer les infrastructures de communications électroniques et leurs usages

Adopter une politique d'infrastructures à long terme, assurer une accessibilité équitable aux territoires et aux services d'intérêt général, et favoriser l'émergence et la mise en œuvre des technologies innovantes de communication (accès au haut et très haut débit) sont les enjeux que se sont fixés les acteurs du Massif central. Les orientations choisies visent à constituer un maillage pour interconnecter les infrastructures et offrir un ensemble cohérent et attractif des opérateurs de réseaux et de services. Cet accès plus compétitif aux TIC contribue à l'égalité des territoires en termes d'accessibilité au réseau de communication et, ainsi, à l'arrivée de nouvelles populations. On peut donner l'exemple des 2 projets suivants.

Le premier a pour objet de renforcer et capitaliser la connaissance liée à l'agriculture passe, également, par le développement des TIC. A titre d'exemple, le Pôle Agriculture Biologique Massif central est déterminé à rendre les enjeux et les connaissances sur l'agriculture biologique accessibles à tous via un site internet : http://www.abiodoc.com.

L'agriculture biologique tient une place importante sur le territoire du Massif central puisqu'il n'a ni la capacité ni la vocation à faire de l'agriculture intensive. Cette solution doit se développer et le partage des connaissances dans un secteur peu renseigné est primordial.

Les agriculteurs eux-mêmes, les étudiants, les professeurs et chercheurs sont les animateurs de ce site, mais, toutes les personnes voulant se renseigner sur les pratiques, les résultats et les problèmes rencontrés dans la filière peuvent obtenir ces informations grâce à ce site.

Par ailleurs, l'information étant à la fois descendante et ascendante, ces acteurs peuvent partager toutes les expériences nouvelles concernant ce type d'agriculture en devenir. Ce site est d'autant plus important que l'on ne dispose que de très peu d'avancées et d'expérimentations à ce sujet. Il permettra de donner une valeur scientifique et une légitimité aux produits bio.

Le vecteur plurirégional est très important car la population étant dispersée, l'information l'est tout autant : il permet de tisser des liens et de mutualiser les connaissances. De plus, les contraintes topographiques et géographiques du territoire incitent à la capitalisation et l'accès au savoir de manière simple par le moyen d'internet.

Le second, plus orienté sur le monde des entreprises, est un projet multipartenaire, coordonné par Cybermassif (www.cybermassif.org). Il a pour enjeux de maintenir et accueillir de nouvelles entreprises en milieu rural en accompagnant les programmes régionaux de développement des infrastructures haut débit (Schémas Régionaux d'Aménagement Numérique) par le développement des usages TIC professionnels.

La mission de Cybermassif est d'animer et coordonner l'ensemble des actions des centres de ressources dont la mission est d'accompagner des entreprises, de toute taille et de tous secteurs d'activité sur leurs problématiques numériques.

Dans la continuité des actions terminées, Cybermassif 2010 et VERTICAL, et des actions en cours, notamment Economie Numérique en Massif Central, financées en partie par des crédits de l'Union européenne, l'ensemble du réseau souhaite se mobiliser en 2014 sur deux thématiques qui se dégagent largement de l'ensemble des remontées terrains des centres de ressources :

• le THD:

- promouvoir les usages du THD auprès des entreprises raccordées, notamment dans les ZAE/ZI et lever les freins de la « bascule » du Haut Débit vers le Très Haut Débit.
- Sensibiliser les entreprises encore non raccordées, mais raccordables afin d'anticiper leurs usages numériques

• Le commerce en ligne :

- si le commerce en ligne est en perpétuelle expansion, il est à noter que nous sommes face à un changement de comportement des consommateurs, qui vient bouleverser une nouvelle fois les modalités du commerce en ligne. L'approche « cross canal » devient inévitable et le réseau Cybermassif souhaite s'emparer de cette question afin d'amener les commerçants et e-commerçants à anticiper cette problématique :
 - o soit en déployant des sites de e-commerce qui intégreront directement cette nouvelle approche
 - o soit en identifiant les bons outils qui permettront de faire évoluer les sites déjà existants.

• Mesure 3.3: valoriser les richesses environnementales du Massif central

Cette mesure est la preuve que le Massif central, pour se développer et se désenclaver, doit s'appuyer sur ses atouts environnementaux et profiter d'une situation rare en Europe de montagne habitée, accessible, peu dense et majoritairement inclue dans des parcs naturels. Elle se répartit en deux thèmes principaux : les ressources et les énergies renouvelables.

Les actions de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel et bâti doivent être réalisées à l'échelle d'un massif montagneux pour rendre suffisamment compte des évolutions et

des enjeux. Ensuite, pour minimiser les externalités négatives de l'évolution du climat, les énergies renouvelables sont tout aussi importantes.

Ainsi, l'intensification de leurs productions et le renforcement des actions de réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment doivent contribuer à la préservation du patrimoine naturel exceptionnel du massif. Il faut savoir que l'impact de l'augmentation du coût de l'énergie est 4 fois supérieur en milieu rural de moyenne montagne qu'en milieu urbain. La consommation doit donc d'autant plus être optimisée en zone de massif et ce, pour le bien-être de la population. C'est pourquoi, l'intervention publique a un rôle très important pour inciter à développer des mesures de cet ordre.

Le dossier multipartenaires, coordonné par l'Inter-Parcs Massif central (IPAMAC), sur le maintien de la biodiversité à travers la prise en compte de la trame verte et bleue à l'échelle des parcs naturels régionaux, en est un bon exemple.

La trame verte et bleue est l'un des engagements du Grenelle de l'Environnement (2007-2012), stratégie nationale environnementale du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. L'objectif est d'assurer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales, au même titre que l'Homme, communiquent, circulent, s'alimentent, se reproduisent, etc.

Ce projet vise à répondre à ces attentes et à construire, restaurer ou maintenir la trame verte et bleue dans le Massif central. Ainsi, deux étapes sont mises à l'œuvre : l'élaboration d'une carte la plus précise possible (aux 100 millièmes) permettant de recenser les corridors biologiques et, le conseil aux acteurs agricoles et politiques pour prendre en compte cette problématique dans la production agricole ou l'aménagement du territoire. Un site internet dédié à cette action est accessible au lien suivant : http://www.trame-ecologique-massif-central.com/

Flexibilité

Le programme FEDER n'est pas concerné.

3.3.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face Néant

3.4. PRIORITE 4 - AXE 4 -ASSISTANCE TECHNIQUE

3.4.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

État d'avancement financier de l'axe 4

Maquette	Programmé	Payé
1 908 320,00 €	1 666 303,00 €	1 666 303,00 €
	87,33 %	87,33 %

Se reporter au chapitre 6-Assistance technique pour compléments d'informations sur cet axe.

Flexibilité

Le programme FEDER n'est pas concerné.

3.4.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face Néant

4. PROGRAMME FSE: CONFORMITE ET CONCENTRATION

Ne concerne pas le programme

5. PROGRAMME FEDER / FONDS DE COHESION: GRANDS PROJETS

Ne concerne pas le programme

5bis. PROJETS ENVIRONNEMENTAUX REPRESENTANT UN INVESTISSEMENT TOTAL EGAL OU SUPERIEUR 25 MILLIONS D'EUROS OU INFERIEUR A 50 MILLIONS D'EUROS

Néant

6. ASSISTANCE TECHNIQUE

	TOTAL	dont	dont			do	ont	dont
Poste de dépenses		FEDER	contreparties publiques	TOTAL	%	FEDER		contreparties
		FEDER			70	Engagement	Paiement	publiques
Promotion- communication des programmes	726 000,00 €	376 000,00 €	350 000,00 €	414 096,00 €	57,04%	267 115,00 €	267 115,00 €	146 981,00 €
Suivi- Evaluation, études	347 320,00 €	282 320,00 €	65 000,00 €	657 171,00 €	189,21%	358 307,00 €	358 307,00 €	298 864,00 €
Fonctionnement (comités de programmation, comités de suivi, reprographies)	185 000,00 €	35 000,00 €	150 000,00 €	47 832,00 €	25,86%	40 832,00 €	40 832,00 €	7 000,00 €
Instruction des dossiers FEDER par l'autorité de gestion	650 000,00 €	500 000,00 €	150 000,00 €	547 404,00 €	84,22%	457 404,00 €	457 404,00 €	90 000,00 €
Total	1 908 320,00 €	1 193 320,00 €	715 000,00 €	1 666 503,00 €	87,33%	1 123 658,00 €	1 123 658,00 €	542 845,00 €

Suite à l'audit de l'autorité de gestion réalisé par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) en 2012, la consommation de crédits FEDER pour l'assistance technique du programme a été vérifiée.

Il s'avère que certaines contreparties européennes ou nationales ont été sous-estimées. La régularisation de ces montants entraîne parfois une discontinuité avec les données extraites pour le RAE 2012. Les données consolidées pour les contreparties publiques versées – hors UE- ne sont pas mises à jour pour 2013 mais le seront pour 2014.

La répartition des contreparties publiques par postes de dépenses a été revue à partir de fin 2013 afin de concorder avec la consommation réelle (UE et nationale). Ce travail devant être clôturé courant 2014, cette mise à jour du budget d'assistance technique n'apparaît pas sur l'année 2013.

7. INFORMATION ET PUBLICITE

Pour rappel, le comité de pilotage communication est composé des correspondants Massif central des 6 préfectures de région et des 6 conseils régionaux, du Commissariat à l'aménagement du Massif central - CGET et du GIP Massif central.

Chaque action est décidée par le comité de pilotage puis mise en œuvre avec un groupe restreint composé de quelques membres issus du comité de pilotage.

Le comité de pilotage est élargi ponctuellement, à des personnes en charge de la communication ou des thèmes traités dans les préfectures de région et Conseils régionaux, soit lors des étapes stratégiques, soit directement pour une action.

Le choix d'éventuels prestataires externes, la validation des supports et actions ainsi que de leur contenu détaillé font l'objet d'une concertation systématique avec le comité de pilotage.

2 réunions ont lieu chaque année avec le comité de pilotage, permettant de faire le point sur la communication et de préparer les plans annuels.

7.1 LES OPERATIONS REALISEES EN 2013

Le plan d'action annuel a été validé lors du comité de suivi du 19/03/2013.

Les outils et opérations planifiées ont contribué à la continuité des nouvelles orientations prises en 2011 visant à mieux faire connaître les politiques de massif et à donner une image simple du programme Massif central.

- Focus sur les thèmes « accueil » et « environnement »
- Ciblage privilégié vers les bénéficiaires potentiels, le grand public et les élus locaux
- Amélioration des outils existants et mise en place de nouveaux supports

Chaque action liée à la communication a été décidée par le comité de pilotage puis mise en œuvre avec le groupe restreint composé du GIP Massif central, du Commissariat à l'aménagement du Massif central - CGET et de la préfecture de la région Auvergne.

La mise en œuvre du plan global a permis de réaliser les actions suivantes en 2013 :

LETTRE BILAN N°2

Les lettres bilan présentent les chiffres clés annuels de l'avancement du programme Massif central.

Elles complètent les lettres thématiques citées ci-dessous en donnant une vision globale statistique de l'année écoulée.

Une diffusion numérique est adoptée dès le second numéro de la lettre bilan.

Un format court est privilégié (recto-verso) adapté aux supports numériques comme pour les lettres thématiques, essentiellement sous forme de graphiques.

Objectif	Ce support fait partie des propositions issues de la réflexion conduite
	en 2011 sur la communication visant à améliorer la transparence du
	programme Massif central, notamment vis-à-vis du grand public.
	La lettre bilan permet d'informer le lecteur sur le nombre de dossiers et
	les montants programmés par axe, depuis le lancement du POP en
	2007, sur une base annuelle.

Réalisation	La lettre bilan n°2 a été diffusée en mars 2013 auprès de 2 900 contacts par e-mail à partir du site internet.
	Ce support d'information remplace les lettres papier éditées auparavant mais jugées peu adaptées car très longues à produire.

LETTRES ELECTRONIQUES N°5 et 6

Ce support d'information a remplacé les lettres d'information papier, éditées auparavant mais jugées peu adaptées car très longues à produire et coûteuses.

La lettre électronique est publiée à un rythme moyen de 2-3 numéros par an.

Elle se présente sous un format court (recto-verso) propre aux supports numériques, et aborde une thématique illustrée par plusieurs exemples de projets financés par le programme Massif central.

Objectif	 Donner des informations régulières et concrètes sur les projets financés. Sensibiliser les lecteurs aux thématiques prioritaires du programme.
Réalisation	- La lettre n°5 sur le thème « de l'espace pour s'installer » a été diffusée en septembre 2013 http://www.massif-central.eu/sites/default/files/lie_5_def_light_170913.pdf
	- La lettre n°6 concernait les améliorations apportées au site internet www.massif-central.eu . Elle a été publiée en novembre 2013. http://www.massif-central.eu/sites/default/files/lie_sitewebdef041113.pdf
	Les diffusions sont réalisées par e-mail auprès de 2 900 contacts, à partir du site internet <u>www.massif-central.eu</u> (module spécifique)

SITE INTERNET WWW.MASSIF-CENTRAL.EU

Parmi les outils proposés dans le cadre des nouvelles orientations communication de 2011, la mise en place d'un site internet partenarial avait été prévue pour 2012.

Il devait se distinguer des sites existants, dans les conseils régionaux ou services de l'Etat en région, par une identité neutre et interrégionale.

Ce site partenarial présente le territoire et les instances de massif, les documents de référence et outils de financement, ainsi que des exemples de projets financés.

Il permet aux porteurs de projets potentiels d'identifier rapidement la marche à suivre pour déposer un dossier.

Il comporte à la fois des informations techniques et générales car il s'adresse aussi bien aux partenaires du programme Massif central qu'au grand public.

Objectif	- Renforcer la notoriété et l'identité du Massif central.
,	- Répondre aux obligations de transparence et d'information auprès du
	grand public.
	- Devenir un outil opérationnel pour les porteurs de projets potentiels.

Réalisation

Mise en ligne du site réalisée début 2012 avec 4 rubriques (territoires, financements, réalisations, j'ai un projet).

- Améliorations de contenu et de forme en 2013 :
 - . Informations sur le prochain programme Massif central (rubrique PO 2014-2020 : http://www.massif-central.eu/le-territoire/programme-2014-2020.html)
 - . Informations sur les instances de massif
 - . Rajout de rubriques de valorisation des projets financés dans l'onglet « réalisations » en remplacement des textes thématiques (documents bilans et fiches projets d'opérations financées)
 - . Mises à jour diverses.
- Complément apporté au fichier contact e-mail (module e-mailing)
 - . Ajout des adresses e-mail des bénéficiaires
 - . Ajout des adresses e-mail de toutes les communes du Massif central
 - . Mises à jour régulières

Un module d'e-mailing a été mis en place en 2012 pour permettre la diffusion des lettres électroniques et autres documents, directement à partir du site.

Les adresses e-mail sont extraites d'un fichier global constitué en 2011, mis à jour en continu, et complété en 2013 avec un onglet « bénéficiaires » et les adresses e-mail des communes.

- Alimentation de la page d'accueil
 - . Lettres d'information
 - . Préparation du programme 2014-2020
 - . Appels à projets
 - . Evènements de communication et autres

EVENEMENT ANNUEL

Le Mois de l'Europe

Cet évènement, organisé chaque année à l'échelle européenne, vise à démontrer au grand public que l'Europe s'engage concrètement dans des projets locaux.

Il se déroule tout au long du mois de mai.

L'opération regroupe tout type de manifestation susceptible de toucher le grand public : témoignages de bénéficiaires des fonds européens, journées portes ouvertes, expositions, concerts, jeux, parcours sportifs

Une large déclinaison de cet évènement au niveau local a été proposée en 2013 par la DATAR et les services centraux de communication sur les fonds européens.

Les régions intéressées pouvaient organiser des opérations spécifiques sous la forme qui leur paraissait la plus pertinente, ou identifier des actions déjà prévues par les bénéficiaires de fonds européens et les labelliser « mois de l'Europe ».

C'est cette seconde option qui a été choisie pour une première participation du Massif central à cet évènement.

Objectif	 Valoriser des projets financés par les programmes Massif central. Bénéficier de la communication organisée autour de l'évènement à l'échelle nationale.
Réalisation	Dans le Massif central, 6 projets ont été valorisés grâce à des opérations organisées par les bénéficiaires dans 4 régions du Massif central (Auvergne, Bourgogne, Limousin, Midi-Pyrénées): portes ouvertes et concert. Une documentation a également été diffusée dans un « bus pour l'Europe », bus itinérant qui a circulé dans une vingtaine de villes de la région Rhône-Alpes, opération organisée par la région. L'impact de ces opérations auprès du grand public a été renforcé grâce au dispositif mis en place au niveau national et local: communication internet, information presse, identification visuelle

7.2 INDICATEURS

Indicateurs figurant dans le plan de communication

ACTIONS Réalisation du plan de communication	INDICATEURS Taux de réalisation	DEFINITION Ecart entre le nombre d'actions prévues et le nombre d'actions réalisées	MESURE Plan d'action annuel	CIBLE 90% de réalisation	REALISE 2009 90% du programme annuel	REALISE 2010 100% du programme annuel	90% du programme annuel	REALISE 2012 90% du programme annuel	REALISE 2013 90% du programme annuel
Enquêtes	Nombre de personnes Nombre de personnes connaissant les dispositifs	Nombre de personnes interrogées Nombre de personnes ayant entendu parler des financements européens et des programmes Massif central	Statistiques enquêtes Statistique enquêtes	Valeur de la 1ère enquête = valeur de référence	Non réalisé en 2009	Lancé fin 2010	Réalisé en 2011 1000 personnes interrogées 20% connaissent les dispositifs européens. Environ 1% /MC	Décision de voir fin 2012 si pertinent de réaliser une autre enquête en fin de programme	Décision de ne pas renouveler l'enquête
Guide porteur de projet	Nombre de plaquettes	Nombre de plaquettes distribuées	Tirage global	1500 exemplaires sur la période 2007 à 2013	1500 ex imprimés en 2009	/	/	/	/
Site internet	Nombre de visiteurs	Augmentation du nombre de visiteurs sur le site	Statistique de consultation du site (mise en place fin 2008)	+ 2% d'ici 2013 sur la base du chiffre de fin 2009	Nombre de visiteurs en 2008 = 3.402 Nombre de visiteurs en 2009 : 14.147	Nombre de visiteurs en 2010 = 16.874	Nombre de visiteurs en 2011 = 14.454 Statistique partielle (fermeture du site à partir de novembre suite à problèmes techniques)	Pas de module statistique sur le nouveau site. A mettre en place pour 2013	Pas de module statistique en place sur 2013
Lettres d'information	Nombre de lettres	Nombre d'exemplaires diffusés	Tirage global	600 exemplaires sur la période 2007 à 2013	1500 ex prévus pour la lettre n°1 au printemps 2010	Tirage 1500 ex dont 1000 routés en avril	Routage 5500 exemplaires + e- mailing à 300 contacts	Routage 6600 exemplaires (lettre bilan) + e-mailing à 2900 contacts (3 lettres électroniques)	1 lettre bilan et 2 lettres électroniques diffusées à 2900 contacts par e- mail

ACTIONS	INDICATEURS	DEFINITION	MESURE	CIBLE	REALISE 2009	REALISE 2010	REALISE 2011	REALISE 2012	REALISE 2013
Evènements annuels	Nombre de participants Retombées presse	Nombre de participants à l'évènement Nombre de parutions presse	Listing de présence Coupures presse	100 personnes par évènement 10 par évènement	120 participants pour la table ronde sur PEC en 2009	60 à 80 personnes ont visualisé les films sur les 3 jours de l'UA (total participants 475 personnes)	Environ 100 personnes au total (comités de suivi et de massif) étaient présentes. + articles presse	Environ 100 personnes présentes + 7 journalistes au point presse + articles presse	Nombre de participants variable selon les sites (de 37 sur 1 concert à 846 sur portes ouvertes 5 jours) Articles sur Auvergne, Bourgogne, Midi Pyrénées
Réunions d'informations	Nombre de participants	Nombre de participants à la réunion	Listing de présence	15 personnes par réunion	Non réalisé en 2009	Réunions avec les sces thématiques de l'Etat + réunions avec tous les conseils régionaux et généraux (info globale sur programme) En moyenne 15 à 20 personnes à chaque réunion	/	5 réunions d'information /concertation sur les futurs programmes organisées début 2012 entre 35 et 70 présents par réunion	/

7.3 MOYENS

Pour mémoire, plan de communication 2007/2013

Budget total: 325 000 €

Dont FEDER 150 000 € Etat 50 000 € Conseils régionaux 125 000 €

7.4 PROJETS POUR 2013

- Document bilan portant sur la totalité du programme 2007-2013
- alimentation du site internet www.massif-central.eu
- participation à la campagne de communication nationale sur les fonds européens

7.5 OBLIGATION DE PUBLICITE

Conformément aux obligations de publicité concernant la liste des bénéficiaires accédant aux dispositifs des fonds communautaires, on trouve cet état sur le site internet www.massif-central.eu, rubrique « j'ai un projet », onglet « principes généraux ».